

BATLA MINERALS SA

COMPTES CONSOLIDES

-

31 MARS 2010

BILAN CONSOLIDE AU 31 MARS 2010

(en milliers d' euros)

	mars-10	mars-09
ACTIF IMMOBILISE		
Ecart d'acquisition	3 170	3 965
Immobilisations incorporelles	1 331	1 171
Immobilisations corporelles	5 628	5 392
Immobilisations financières	1 625	2 183
Titres mis en équivalence		
Total de l'Actif Immobilisé	11 754	12 711
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours	462	213
Créances clients	1 126	270
Autres créances	1 450	2 662
Actifs d'impôts différés	1 495	1 625
Valeurs mobilières de placement		0
Disponibilités	1 231	317
Charges constatées d'avance	1	5
Total de l'Actif Circulant	5 765	5 092
TOTAL DE L'ACTIF	17 519	17 803
	mars-10	mars-09
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 350	5 350
Prime d'émission	16 796	16 796
Réserves consolidées	-2 872	-543
Ecart de conversion	-1 657	-4 188
Résultat Consolidé	-3 832	-2 329
Capitaux Propres	13 785	15 086
Intérêts hors groupe		
Résultat hors groupe		
Intérêts minoritaires		
Provisions	565	385
Total des Provisions pour Risques & Charges	565	385
DETTES		
Emprunts et dettes financières	1 320	1 210
Dettes fournisseurs	448	364
Dettes fiscales et sociales	562	759
Passifs d'impôts différés	839	
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total du Passif Exigible	3 169	2 332
TOTAL DU PASSIF	17 519	17 803

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 MARS 2010

(en milliers d' euros)

	mars-10 (12 mois)	mars-09 (12 mois)
Produits d'exploitation	5 477	6 664
Chiffre d'affaires	5 008	6 660
Autres produits d'exploitation	469	4
Charges d'exploitation	6 018	7 572
Achats matières		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 362	4 508
Impôts, taxes	18	18
Salaires et traitements	1 697	1 571
Charges sociales	52	45
Dotations aux amortissements	1 431	1 296
Dotations aux provisions	417	134
Autres charges d'exploitation	41	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-541	-908
Produits financiers	395	434
Charges financières	1 604	100
RESULTAT FINANCIER	-1 209	334
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-1 750	-574
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14	36
Impôts	76	347
Amortissements des écarts d'acquisition	1 916	1 289
Résultat des sociétés mises en équivalence	-104	-155
RESULTAT CONSOLIDE	-3 832	-2 329
Résultats minoritaires		
RESULTAT GROUPE	-3 832	-2 329
Résultat net par action en euros	-0,72	-0,44

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES 2010

(en milliers d' euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE			
En K€	mars-10	mars-09	
<i>Résultat net</i>	-3 832	-2 329	
+ Dotation aux amortissements et provisions	3 151	1 424	
- Amortissement des écarts d'acquisition	1 916	1 289	
- Mise en équivalence	104	155	
- Résultat de cession	-13	-35	
- Impôts différés	-42	-80	
- Plus value sur cession d'actifs			
<i>Capacité d'autofinancement</i>	1 284	424	
+/- Variation nette d'exploitation	-844	2 205	
+/- Variation nette hors exploitation	1 405	-2 199	
<i>Flux de trésorerie liés générés par l'activité</i>	1 845	430	
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-523	-52	
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	-156	-4 081	
- Acquisitions d'immobilisations financières	-450	-1 205	
+ Produit des cessions immobilisations	333		
+ Produit des cessions filiales		30	
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>	-796	-5 308	
- Dividendes versés aux actionnaires			
+ Augmentation de capital			
+/- Variation des écarts de conversion			
+ Augmentation des emprunts	-398	99	
+/- Variation des autres dettes financières	-30		
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i>	-428	99	
<i>Incidence des variations de taux de change</i>	127	162	
Variation de trésorerie	748	-4 617	
Trésorerie en début d'exercice	208	4 825	
Trésorerie en fin d'exercice	956	208	

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 2010

(en milliers d' euros)

	Capital	Prime	Réserves	Ecart Conv.	Résultat	TOTAL
<i>mars-09</i>	<i>5 350</i>	<i>16 796</i>	<i>-543</i>	<i>-4 188</i>	<i>-2 329</i>	<i>15 086</i>
Affectation			-2 329		2 329	0
Augmentation Capital						0
Autres				2 531		2 531
Distribution						0
Résultat de la période					-3 832	-3 832
mars-10	5 350	16 796	-2 872	-1 657	-3 832	13 785

REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers individuels des sociétés du Groupe sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d' activité. Le Groupe applique, pour ses comptes consolidés, les principes comptables français tels qu' ils ressortent des dispositions de la loi du 3 janvier 1985 et de son décret d' application du 17 février 1986 ainsi que définis par le règlement CRC n° 99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999 et publié au JO du 31 juillet 1999.

L'exercice 2009/2010 a été marqué par une crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au delà du 31 mars 2010 ne peuvent être anticipées avec précision. A ce jour, le groupe BATLA MINERALS n'a été impacté par aucun évènement pouvant remettre en cause sa continuité d'exploitation. Dans ces conditions, la continuité d'exploitation demeure la convention comptable de base."

CHANGEMENT DE METHODE

La société BATLA RESSOURCES qui était consolidée par intégration globale au 31 mars 2009 est désormais consolidée par mise en équivalence compte tenu d' un changement d' appréciation de la direction relatif au contrôle des sociétés co-détenues dans le cadre du Black Economic Empowerment. Les éléments financiers relatifs à l' exercice clos le 31 mars 2009 ont été corrigés afin de prendre en compte cette modification.

Les principaux impacts au 31 mars 2009 sont les suivants (en K€) :

	2009 (Publié)	2009 (Corrigé)
- Immobilisations incorporelles	1 526	1 171
- Immobilisations financières (créances)	1 424	2 183
- Provision pour risque et charges (Mise en équivalence)	0	183
Produits d' exploitation	6 649	6 664
Charges d' exploitation	7 782	7 572
Résultat financier	257	77
Résultat de cession	0	35
Impôts	375	347
Mise en équivalence (Charges)	0	- 155

INFORMATIONS RELATIVES AUX METHODES ET AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Méthode de consolidation :

Les Sociétés ou Groupes de Sociétés contrôlées de façon exclusive et pour lesquelles le pourcentage de détention ou de contrôle effectif du groupe est supérieur à 50 % sont intégrées globalement (IG). Cette méthode de consolidation a été appliquée pour l' ensemble des sociétés du Groupe.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L' EXERCICE 2010

Les Sociétés ou Groupes de Sociétés contrôlées de façon conjointes et pour lesquelles le pourcentage de détention ou de contrôle effectif est égal à 50 % sont intégrées proportionnellement (IP).

Les Sociétés ou Groupes de Sociétés pour lesquels le groupe dispose d' une influence notable dans la gestion sans atteindre un pourcentage de détention ou de contrôle effectif au moins égal à 50 % sont mis en équivalence (MEE).

Il est rappelé que, dans le cadre du respect de la législation Sud Africaine, le groupe est dans l'obligation de créer des structures juridiques en association avec le "Black Economic Empowerment" lesquelles auront pour seules finalité d'être propriétaire des droits miniers dont l'exploitation sera concédée au Groupe. Ces entités sont consolidées uniquement lorsque le groupe détient le contrôle en droit ou en fait de l'entité et/ou lorsque le groupe assume l'intégralité des risques financiers y afférents. Dans le cas contraire, ces entités sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Constitution du groupe :

En date du 28 novembre 2006, a été constituée la société BATLA MINERALS par apport de 100% des titres de participations de la société EL NINO MINING valorisés à 4 000 000 euros. La société EL NINO MINING a bénéficié d' un apport de 47,50 % des actions de la société ALLUVIAL VENTURES en date du 10 novembre 2006 d' un montant de 38 000 000 rands (pour information, le cours du rand fin novembre 2006 est de 0,105 euros).

De façon concomitante, en date du 10 novembre 2006, la société EL NINO MINING a acquis :

- 52,50 % des actions de la société ALLUVIAL VENTURES pour un montant de 41 996 259 rands (dont 44 % via le rachat des sociétés DRUID EXPLORATION et SKIP FAST FOODS),

- 49,00 % des actions de la société ASAPI 1058 pour un montant de 2 900 000 rands payables lors de l' obtention des droits miniers par la société ASAPI, auxquels s' ajoute une somme de 481 333 rands pour le rachat du compte courant des actionnaires sortants,
- 49,00 % des actions de la société BOESMANLAND pour un montant de 120 rands auxquels s' ajoutent 154 500 rands pour le rachat du compte de l' actionnaire sortant,
- 49,00 % des actions détenues dans la société FIKZA DIAMONDS pour un montant de 58 rands,

L' activité des sociétés du groupe lors de sa constitution peut être résumée de la façon suivante :

- La société BATLA MINERALS est un holding financier détenant 100% des titres de la société EL NINO MINING

- La société EL NINO MINING est un holding qui détient, directement et indirectement, l' ensemble des participations en Afrique du Sud et au Lesotho à savoir :
 - 100% des titres de la société ALLUVIAL VENTURES
 - 100% des titres de la société DRUID EXPLORATION
 - 100% des titres de la société SKIP FAST FOODS
 - 74% des titres de la société ASAPI 1058
 - 49% des titres de la société BOESMANLAND

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L' EXERCICE 2010

- 49% des titres de la société FIKZA DIAMONDS.

- Les sociétés DRUID EXPLORATION et SKIP FAST FOODS sont deux sociétés holding détenant chacune 22% de la société ALLUVIAL VENTURES.

- La société ALLUVIAL VENTURES exploite, dans le cadre d' un contrat de sous-traitance et pour le compte du propriétaire des droits miniers, une carrière alluvionnaire et réalise des opérations de terrassement de traitement de la roche afin d' en extraire des diamants.

- La société FIKZA DIAMONDS est une société holding détenant 51% des titres de la société BOESMANLAND.

- Les sociétés ASAPI et BOESMANLAND sont deux sociétés qui détiennent chacune un contrat de droit de prospection minier à l' issue duquel un contrat de droit d' exploitation minier sera conclu si les opérations de recherche et de prospection se révèlent favorable.

- La société BATLA RESOURCES a été créée dans l' optique de trouver de nouvelles ressources minérales. Son but est de prospecter, développer et sécuriser de nouvelles concessions (diamant, uranium, coal bed methane, etc...).

- La société HANHEKA SA, Société de droit Sud Africain créée afin de devenir l' opérateur minier pour la concession détenue par Hanheka SPRL en Rép. Démocratique du Congo. Etant donné que l' objectif est de se séparer de cette concession, Hanheka SA est sans activité et vouée à être dissoute.

- La société GREAT FORCE INVESTMENTS 120 a été créée dans l' optique de faire des demandes de droits à prospecter pour le Coal Bed Methane (Méthane de charbon) à Limpopo en Afrique du Sud (1 concession) et de l' Uranium à Fraserburg en Afrique du Sud (5 concessions).

- La société BATLA PROPERTIES a été créée dans le but d' acquérir les futurs bureaux pour le management de El Nino Mining et de Batla Resources.

- La société RIVIERA TUNGSTEN détient 49 % des parts de la société BONGANI MINERALS.

- La société BONGANI MINERALS détient des droits de prospection du tungstène.

- La société PADDY' S PAD 1183 détient des droits de prospection d' uranium pour le site de Edenburg.

- La société AUSTIN' S POST détient 25 % de la société PADDY' S PAD et une option pour acquérir 26 %.

- La société BUCHBERG GRAVELS détient 49 % de la société PADDY' S PAD.

- La société BATLAVAAL PROJECTS a été créée dans le but d' acquérir des droits miniers.

- la société BECHINI INVESTMENTS 60 a été créée dans le but d' acquérir des droits miniers.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L' EXERCICE 2010

- la société CEDAR CREEK PROPERTIES a été créée dans le but d' acquérir des droits miniers.

- la société JUST JASMINE INVESTMENTS 136 a été créée dans le but d' acquérir des droits miniers.

Evolution du groupe :

L' évolution du périmètre de consolidation sur l' exercice clos au 31 mars 2010 peut être résumée de la façon suivante :

- La société BATLA INVESTMENT HOLDINGS a été créée dans le cadre d' un partenariat en cours de réalisation. La société n' a pas encore d' activité.

- La société TORO DIAMONDS a été créée afin d' exploiter des droits miniers au LESOTHO dans la cadre d' un partenariat. La société n' a pas encore d' activité.

- La société ELSANA QUARRY a été créée (et détenue à 50 % par BATLA RESSOURCES) afin d' exploiter des mines et des carrières.

- La société GREAT FORCE INVESTMENTS 120 a été cédée à BATLA RESSOURCES pour 1 RAND.

Périmètre de consolidation :

Sociétés	Informations	% intérêts	Méthode de consolidation
BATLA MINERALS	Société anonyme de droit français au capital de 5 350 000 euros, immatriculée au registre du commerce des sociétés de BEZIERS sous le numéro 493056162 ayant son siège social Immeuble le Solar 1, ZAE Le Monestié, 3 Avenue de l'Occitanie 34760 BOUJAN sur LIBRON	N/A	Mère
EL NINO MINING	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1 600 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d' Afrique du Sud sous le n°2001/019313/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
ALLUVIAL VENTURES	Société de droit du LESOTHO, enregistrée sous le numéro 2002/394 ayant son siège social c/o Moors Rowland, 15 United Nations Road, Meseru LESOTHO.	100.00%	Globale
DRUID EXPLORATION	Société de droit sud africain constituée sous forme de « close corporation », immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d' Afrique du Sud sous le n° 1995/005983/07 ayant son siège social à 44 Constantia road, 7800 WINBERG.	100.00%	Globale
SKIP FAST FOODS	Société de droit sud africain constituée sous forme de « private corporation », immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d' Afrique du Sud sous le n° 2001/048323/23 ayant son siège social à NBS Building, Jone streer, 8301 KIMBERLY.	100.00%	Globale
ASAPI 1058	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1 000 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d' Afrique du Sud sous le n°2006/00388/07 ayant son siège social 130 Miller street, 7140 WESTERN BAY	49.00%	Globale *
BOESMANLAND DIAMENTE	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d' Afrique du Sud sous le n°2003/010023/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	74.00%	Globale

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L' EXERCICE 2010

FIZKA DIAMONDS	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d' Afrique du Sud sous le n°2003/010023/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	49.00%	Globale *
BATLA RESOURCES	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d' Afrique du Sud sous le n°2007/010446/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	49.00% **	MEE
HANHEKA SA	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d' Afrique du Sud sous le n°2007/015422/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
GREAT FORCE INVESTMENTS 120	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d' Afrique du Sud sous le n°2007/016502/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	49%	MEE
BATLA PROPERTIES	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d' Afrique du Sud sous le n°2007/015637/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
RIVIERA TUNGSTEN	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 100 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d' Afrique du Sud sous le n°2008/004239/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
PADDY'S PAD 1183	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1000 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d' Afrique du Sud sous le n°2006/035522/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	49.00%	Globale *
AUSTIN'S POST	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1000 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d' Afrique du Sud sous le n°2007/006501/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
BUCHUBERG GRAVELS	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1000 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d' Afrique du Sud sous le n°2006/035310/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
BONGANI MINERALS	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 11764 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d' Afrique du Sud sous le n°2002/030414/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	49.00%	Globale *
BATLAVAAL PROJECTS	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d' Afrique du Sud sous le n°2008/016067/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
BECHINI INVESTMENTS 60	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d' Afrique du Sud sous le n°2007/016394/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L' EXERCICE 2010

CEDAR CREEK PROPERTIES	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2007/032914/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
MOONSTONE MINING	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2008/015728/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
JUST JASMINE INVESTMENTS 136	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2007/011885/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
BATLA INVESTMENTS HOLDING	Société de droit mauricien, au capital de 100 euros immatriculée sous le numéro 090977 C1/GBL ayant son siège social 5 President John Kennedy Street, Port Louis, Mauritius.	100.00%	Globale
TORO DIAMONDS	Société de droit du LESOTHO, enregistrée sous le numéro 2009/1044 ayant son siège social PO Box 12508 Maseru 100 LESOTHO	100.00%	Globale
ELSANA QUARY	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 240 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2006/022382/07 ayant son siège social PO Box 298, Porteville 6810.	24,5%	MEE

*Sociétés dont le groupe Batla Minerals a le contrôle malgré un pourcentage non majoritaire.

** En avril 2008, le groupe a cédé 51 % des intérêts dans le cadre du Black Economic Empowerment. Confère partie « changement de méthode ».

Exclusion du périmètre de consolidation :

La société Hanheka située en République Démocratique du Congo, acquise à hauteur de 70% en novembre 2006 et actuellement en vente par le groupe, n' a pas été consolidée dans la mesure où le groupe n' a pu, dans des délais raisonnables, obtenir les états financiers de la société au 31/03/2010 (confère partie immobilisations financières).

La société ASS Investments 38 (Pty) Ltd de droit namibien au capital de 100 \$ namibien qui a été créée au 17 mars 2008 n' a pas été consolidée dans la mesure où cette société n' a aucune activité au 31 mars 2010. Cette société a vocation à détenir des droits d' exploitation de Coal Bed Methane.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Litiges EFI & FORTIS

La Société a engagé sur l' exercice précédent une action judiciaire en référé à l' encontre de la banque Fortis Nederland, dépositaire des fonds relatifs à l' augmentation de capital réalisée en mai 2007. Le certificat de dépôt tel qu' établi par Fortis Nederland attestait de la souscription en numéraire de 1.350.000 actions pour un montant total de 20.250.000 euros ; or, il apparaît, qu' à la demande unilatérale d' Europe Finance et Industrie et sans l' autorisation préalable de la Société, Europe Finance et Industrie a prélevé, à titre d' honoraires, la somme de 1.235.169 euros qui lui ont été ainsi versés par Fortis Nederland en violation, selon la Société, des dispositions légales applicables et notamment l' Article L. 225-144, al. 2 du Code de commerce qui, selon la position de la Société, faisait obligation à Fortis Nederland, en sa qualité de dépositaire des fonds, de verser l' intégralité de ceux-ci à la Société sans déduction d' aucune sorte.

Concernant ce litige, la cours d' appel d' Aix-en-provence s' était déclarée incompétente pour statuer en référé en mars 2009. La société BATLA MINERALS s' était donc vue condamnée à payer à la partie adverse 5000 euros au titre de l' article 700 du code de procédure civile et les différents frais d' avoués. Concernant cette condamnation, la société avait comptabilisé une provision pour charges d' un montant de 18 711 euros correspondant à l' estimation de l' ensemble des dépenses. L' ensemble des dépenses ont été réglées sur l' exercice et la provision reprise.

La société BATLA MINERALS s' est pourvue en cassation et a été débouté en juin 2010. Elle a été condamnée à payer la somme totale de 3 K€ , somme provisionnée au 31 mars 2010.

- Cession des titres de la société HANHEKA SPRL

EN date du 20 avril 2009, la société a signé un acte de cession des titres de la société HANHEKA SPRL devant notaire en République Démocratique du Congo. Le montant de la cession s' élevait à 1.275.000 US\$. Les fonds relatifs à cette cession n' ont pas été versés à ce jour. La cession fait l' objet d' un litige. Ainsi, par prudence l' ensemble des actifs relatifs à cette société a été provisionné au 31 mars 2010 pour un montant de 969 K€ .

- Projet KAO

le transfert du droit minier de la mine de diamant de Kao (sise au Lesotho) a été réalisé fin décembre 2009 au profit de Namakwa Batla Diamonds (Pty) Ltd.

Namakwa Batla Diamonds (Pty) Ltd est une « joint venture » entre Namakwa Diamonds Ltd, société sud africaine cotée au Main Market du London Stock Exchange, Batla Minerals, le Gouvernement du Lesotho et certains investisseurs du Lesotho.

Le filon de Kimberlite du site de Kao est le plus important du Lesotho et le 4^{ème} plus important de l' Afrique australe.

Ce site est situé à environ 2500 m d' altitude et à environ 25 km à « vol d' oiseau » du site de Letseng, lieu où exploite la société Alluvial Ventures (Pty) Ltd.

Les ressources du site minier de Kao sont de l' ordre de 173 millions de tonnes de matière contenant une valeur estimée de 12,4 millions de carats de diamants.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L' EXERCICE 2010

- Projet Bongani

Ce projet consiste au développement d' une mine d' exploitation de tungstène et de molybdène. Le Groupe, étant en phase de prospection, doit satisfaire à un cahier des charges régi par Department of Minerals and Energy. Pour cela, l' une des étapes à satisfaire consiste à faire réaliser une Etude d' Impact Environnemental (EIE). Compte tenu qu' une association de propriétaires terriens, opposée à la mise en place d' une exploitation minière sur ce site, n' a pas permis aux analyste de réaliser cette EIE, des études en bureau ont continué d' être menées. Celles-ci ont permis de découvrir, que le site contenait non seulement du tungstène et du molybdène, mais également des traces de Rare Earth Elements (REE), d' or, d' argent et d' autres minerais.

Pour éviter qu' un tiers ne fasse une demande de droit à prospecter sur le même site mais pour d' autres minerais que le tungstène et le molybdène, le Groupe a décidé d' abandonner sa demande de droit à miner pour ces 2 seuls minerais et a procédé fin mars à une nouvelle demande de droit de prospection pour l' ensemble des minerais présents sur le site que ce soit en quantité comme le tungstène et le molybdène ou en trace comme les REE, l' or, l' argent, etc...

- Batlavaal Project

La société Batla Resources a acquis 26 % des parts de 9 sociétés sous l' égide de Batlavaal Project.

Ces 9 sociétés, appartenant à Verdi Trust, ont fait l' objet de demande de droit à prospecter pour du diamant.

Ce projet, qui regroupe l' ensemble de ces sociétés, s' étend sur une superficie de 70.000 hectares, le long de la rivière Vaal.

Des données historiques et des études antérieures, valident la présence de diamants alluvionnaires en grande densité. Le Groupe a pris une option pour acquérir les 74 % de parts restantes à Verdi Trust contre paiement d' une somme de 417 K€ , plus une commission par tonne traitée.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

POINTS SPECIFIQUES

Les sociétés du sous-groupe EL NINO MINING présentant leurs comptes selon le format sud africain, ces états financiers ont été retraités afin de respecter le format des états financiers français. Les états financiers sud africains ont été retraités dans la mesure où les principes comptables seraient différents de ceux admis selon les principes comptables français.

ECART D' ACQUISITION – ECART D' EVALUATION

Les écarts d'acquisition, correspondant à la différence entre le prix d'acquisition des titres, majoré le cas échéant des frais d'acquisition, et la quote-part des capitaux propres acquis sont affectés aux éléments d'actifs et de passifs identifiables. Les écarts ainsi affectés suivent les principes et règles comptables retenus pour les postes concernés en tenant compte de la fiscalité latente qui est inscrite au poste d'impôts différés. Les écarts d'acquisition non affectés sont amortis sur une durée de 5 années.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

– Lors de l' acquisition de la société ALLUVIAL VENTURES, la société a identifié un élément d' actif incorporel correspondant aux avantages économiques futurs que permettra de dégager l' exploitation du contrat de sous-traitance de criblage de la mine de diamants du Lesotho.

La valorisation de cet incorporel (30 000 000 RANDES) a été réalisée sur la base de l' actualisation des flux de trésorerie futurs et selon les hypothèses suivantes :

- Durée : 5 ans
- Taux d' actualisation : 12 %
- Taux d' inflation : 10 % (hors fuel – 15 % fuel)
- Taux d' impôt : 34,75 %

Ce contrat a été amorti initialement sur une durée de 5 ans qui correspondait à une estimation de la durée d' exploitation probable à l' origine de ce contrat. Compte tenu des avenants renforçant la relation contractuelle entre les parties, le groupe a estimé que la durée probable du contrat pouvait être prorogée de cinq années supplémentaires. Par conséquent, le plan d' amortissement a été revu de façon prospective.

– Sur l' exercice précédent, la société BATLA RESSOURCES a versé une avance de paiement sur les extractions de diamants où la société possède des droits (option Verdi). Cette avance de 5 300 000 RANDES est considérée comme un droit amorti sur la durée de vie du permis de prospection à savoir octobre 2013.

Ces droits ont été transférés à la société EL NINO MINING. Compte tenu d' incertitudes nées sur l' exercice, ces droits ont été provisionnés.

– Il est à noter que les frais de recherche, développement et prospection minière sont comptabilisés en charge dans la mesure où ces frais sont considérés comme des frais de recherche et prospection initiaux. Toutefois, dès obtention des droits de prospection, les frais

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L' EXERCICE 2010

de prospection sont immobilisés dans la mesure où il existe des perspectives sérieuses de mise en extraction rentable

Tant que la prospection se fait conformément aux hypothèses de départ, aucune dépréciation n' est constatée. Dans le cas inverse :

- un test de dépréciation est mis en place afin de s'assurer que la comptabilisation à l'actif de ces frais préparatoires ne rendra pas le coût d'entrée des futures immobilisations (en cas de découverte conduisant à une exploitation) supérieur à leur valeur actuelle estimée ;
- en cas d'insuccès, ces frais sont comptabilisés en charges exceptionnelles

En cas de découverte conduisant à une exploitation, les travaux de prospection sont incorporés dans le coût de production des immobilisations corporelles, ces frais préparatoires étant nécessaires à la mise en service de l'immobilisation conformément à l'utilisation attendue de la direction.

Le plan d' amortissement est différé jusqu' au terme de la prospection et sont ensuite amortis sur la durée de l' exploitation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'actif immobilisé corporel est principalement composé de machines outils et de matériel de terrassement servant à l'exploitation des carrières alluvionnaires. Le coût d'entrée des immobilisations dans l'actif immobilisé du Groupe est constitué de leur coût d'acquisition. L'amortissement des immobilisations corporelles est réalisé selon le mode linéaire. La durée d'amortissement correspond à la durée de vie d'utilisation des biens. Les durées appliquées se décomposent de la façon suivante :

♦ Outillages	5 ans	
♦ Agencements		6 ans
♦ Engins de chantier	5 ans	
♦ Engins de terrassement	3 ans	
♦ Mobiliers	3 ans	

Les biens acquis en crédit-bail sont inscrits à l' actif du bilan et les emprunts correspondants sont repris au passif dans les dettes financières. Corrélativement les redevances sont annulées et la charge financière liée au financement ainsi que les dotations aux amortissements conformes aux méthodes du Groupe, sont constatées.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des titres de participation des sociétés non consolidées et autres titres immobilisés figurant au bilan est constituée par leur coût d' acquisition. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée lorsque leur valeur d' inventaire est inférieure à la valeur d' acquisition.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité pour le Groupe ; celle-ci est notamment déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue et des perspectives de rentabilité.

EN-COURS DE PRODUCTION

Les en cours de production sont valorisés au coût de revient de la tonne de roches alluvionnaires traitées. Dans le cas où le prix de vente serait inférieur au prix de revient, c' est le prix de vente qui est retenu dans le cadre de la valorisation des en cours de fin d' année.

CREANCES ET DETTES D' EXPLOITATION

Les créances sont valorisées pour leur valeur nominale. Les créances font l' objet d' une appréciation au cas par cas et sont provisionnées en fonction des risques évalués.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L' EXERCICE 2010

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d' acquisition. Elles font l' objet d' une provision lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nette comptable.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont destinées à couvrir les risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des évènements survenus ou en cours à la clôture de l' exercice rendent probables.

RETRAITES COMPLEMENTAIRES ET INDEMNITES DE DEPART

Aucune provision pour retraites n'est comptabilisée dans la mesure où celle-ci ne s'applique pas aux salariés du groupe. Toutefois une provision pour rupture de contrat est provisionnée afin de tenir compte des obligations sociales sud africaine et du Lesotho.

CHIFFRES D' AFFAIRES

Le chiffre d' affaires est constitué de la facturation de travaux de sous-traitance de traitement et terrassement de roches alluvionnaires et autres pour extraire des diamants pour le compte du propriétaire d' une carrière située au LESOTHO et en Afrique du Sud.

IMPOTS SOCIETE

L' impôt est calculé pour chaque entité du groupe en fonction de la législation en vigueur dans chaque pays concerné. Les principaux taux d' impôt sont les suivants :

Année	Pays	libellé	taux
2010	France	Impôt société	33,33%
	Afrique du Sud	Impôt société	28,00%
	Afrique du Sud	Impôts sur dividendes	12,50%
	Lesotho	Impôt société	25,00%
2009	France	Impôt société	33,33%
	Afrique du Sud	Impôt société	28,00%
	Afrique du Sud	Impôts sur dividendes	12,50%
	Lesotho	Impôt société	25,00%

OPERATIONS RECIPROQUES

Les soldes réciproques, les opérations réalisées entre sociétés du Groupe, sont éliminés. D' autre part, les distributions de dividendes et les résultats de cession d' actifs entre sociétés du Groupe sont également éliminés.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L' EXERCICE 2010

OPERATIONS EN DEVISES

Les états financiers des sociétés étrangères font l' objet d' une conversion en euros selon le principe du taux de clôture. Les taux utilisés Rands / Euros sont les suivants :

<i>Date</i>	<i>Taux moyen annuel</i>	<i>Taux de clôture</i>
nov.-06		0,106477
mars-07	0,106076	0,102929
mars-08	0,098813	0,077777
mars-09	0,080010	0,078080
mars-10	0,091685	0,101090

IMPOSITIONS DIFFEREES

Les impôts différés résultant des décalages temporaires d' impositions ou de déductions sont calculés selon la méthode du report variable sur la totalité des différences temporaires existant dans les comptes individuels ou provenant des retraitements de consolidation ou des éliminations de résultats internes. Celles-ci apparaissent dès lors que la valeur d' un actif ou d' un passif est différente de sa valeur fiscale. Les impositions différées sont calculées au niveau de chaque société. Un impôt différé actif net n' est constaté que dans la mesure où sa récupération est confirmée par des prévisions de bénéfices futurs à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés au taux d' imposition à la date de clôture, selon la fiscalité en vigueur dans le pays d' origine. Les impôts différés de clôture sont calculés à partir du dernier taux d' imposition connu, à savoir 28 %.

RETRAITEMENTS DES ECRITURES DE NATURE FISCALE

Afin de ne pas fausser l' image donnée par les comptes consolidés, l' incidence des écritures passées pour la seule application des législations fiscales du pays où se situe l' entreprise consolidée, comme notamment les reprises de subventions d' investissements, la constitution ou la reprise d' amortissements dérogatoires, la constitution ou la reprise de provisions réglementées est annulée.

INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part des associés extérieurs au Groupe BATLA MINERALS dans le résultat et les capitaux propres consolidés. Cette quote-part est déterminée sur la base du pourcentage d' intérêts effectivement détenu à la clôture.

Il est à noter que les pertes revenant aux minoritaires sont déduites des intérêts majoritaires dans la mesure où les associés ou actionnaires minoritaires n' ont pas l' obligation formelle de combler les pertes. Si, ultérieurement, le groupe réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires seront alors crédités de tous les profits jusqu' à hauteur des pertes minoritaires imputées.

Au 31 mars 2010, le résultat négatif des intérêts minoritaires imputés sur la part groupe s' élève à 948 Keuros.

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU BILAN**NOTE 1 : ECARTS D' ACQUISITION POSITIFS & IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Ecarts d' acquisitions positifs :

	Valeurs Brutes	Amortissements	mars-10 (12 mois)	mars-09 (12 mois)
EL NINO MINING	73	49	24	39
ALLUVIAL VENTURES	312	213	99	125
DRUID & SKIP	2 964	1 778	1 186	1 385
ASAPI	83	75	8	19
BOESMANLAND	54	33	21	25
RIVIERA	911	911	0	469
AUSTIN'S POST	1 211	727	484	561
BUCHUBERG	2 781	1 669	1 112	1 289
PADDY'S PAD	276	42	234	52
TOTAL	8 666	5 496	3 170	3 964

Autres Immobilisations Incorporelles :

	Valeurs Brutes	Amortissements & Provisions	mars-10 (12 mois)	mars-09 (12 mois)
Concessions, droits				
Fonds de commerce	3 033	1 819	1 214	1 171
Autres immobilisations incorporelles	576	459	117	
TOTAL	3 609	2 278	1 331	1 171

VB	Concessions, droits	Fonds de commerce	Autres immo. Incorporelles	TOTAL
<i>mars-09</i>		2 342		2 342
Augmentations			523	523
Diminutions				0
Effets devises		691	53	744
mars-10	0	3 033	576	3 609

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L' EXERCICE 2010

AMORTISSEMENTS	Concessions, droits	Fonds de commerce	Autres immo. Incorporelles	TOTAL
<i>mars-09</i>		1 171		1 171
dotations		275		275
Reprises				
Effets devises		373		373
mars-10	0	1 819	0	1 819

AMORTISSEMENTS	Concessions, droits	Fonds de commerce	Autres immo. Incorporelles	TOTAL
<i>mars-09</i>				0
dotations			417	417
Reprises				
Effets devises			42	42
mars-10	0	0	459	459

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeurs Brutes	Amort.	mars-10 (12 mois)	mars-09 (12 mois)
Terrains				
Constructions				
Installations tech, mat et outillages ind.	3 408	685	2 723	2 319
Autres immobilisations corporelles	5 138	2 233	2 905	3 073
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL	8 546	2 918	5 628	5 392

VB	Terrains	Constructions	Installations, mat et outillages	autres immo corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL	Dont Crédit bail
<i>mars-09</i>			2 658	4 088		6 746	1 572
Augmentations			53	102		155	
Diminutions			-84	-243		-327	
Mouvement périmètre						0	
Effets devises			781	1 191		1 972	332
mars-10	0	0	3 408	5 138	0	8 546	1 904

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L' EXERCICE 2010

AMORTISSEMENTS	Terrains	Constructions	Installations, mat et outillages	autres immo corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL	Dont Crédit bail
<i>mars-09</i>			339	1 015		1 354	35
dotations			231	863		1 094	703
Reprises			-6	-32		-38	
Effets devises			121	387		508	77
mars-10	0	0	685	2 233	0	2 410	815

Litige avec la société Oblique Engineering (PTY Ltd) :

La société Alluvial Ventures, filiale du Groupe Batla Minerals, a engagé une procédure à l' encontre de la société Oblique Engineering aux fins de réparation de matériels livrés mais ne pouvant être mis en service pour cause de défaut de fonctionnement. Ces matériels sont comptabilisés pour une valeur brute de 4,2 M R soit 327 K€ . La société a considéré qu' il n' était pas approprié de comptabiliser une provision pour dépréciation de ce matériel à ce stade, considérant que la procédure engagée contre le fournisseur aboutira.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Valeurs Brutes	Amortissements & Provisions	mars-10 (12 mois)	mars-09 (12 mois)
Titres de participation	233	233	0	233
Créances sur titres de participation	736	736	0	1 294
Prêts			0	42
Autres immobilisations financières	2 110	485	1 625	614
TOTAL	3 079	1 454	1 625	2 183

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L' EXERCICE 2010

VARIATIONS	Titres de participations	Créances sur titres de p°	Prêts	Autres immo financières	TOTAL
<i>mars-09</i>	233	535	42	1 373	2 183
Augmentations		201		434	635
Diminutions			-42		-42
Effets devises				303	303
mars-10	233	736	0	2 110	3 079

PROVISIONS	Titres de participations	Créances sur titres de p°	Prêts	Autres immo financières	TOTAL
<i>mars-09</i>					0
Dotations	233	736		440	1 409
Reprises					0
Effets devises				45	45
mars-10	233	736	0	485	1 454

La provision sur titres de participation et créances sur titres de participations est relative à la société HANENKA DRC (confère partie événements significatifs de l' exercice).

La provision autres immobilisations financières concerne une option de rachat de titres de la société BONGANI (26 %) dont la levée est peu certaine.

NOTE 4 : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

La société BATLA RESSOURCES est mise en équivalence. Les informations sont les suivantes :

MISE EN EQUIVALENCE (K€)	BATLA RESSOURCES
Capitaux Propres retraités	-722
Valeur des titres	0
Quote part du groupe	49%
TOTAL	-354
<i>En KRANDS</i>	
Montant des capitaux propres sociaux	-7 040
Résultat	-2 228
Total bilan	7 606
Chiffre d'affaires	0
ELEMENTS RELEVANT DU BILAN (K€)	BATLA RESSOURCES
Prêt filiale	1 474
Clients	7
produits d'exploitation	18

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L' EXERCICE 2010

NOTE 5 : STOCKS

	Valeurs Brutes	Amortissements & Provisions	mars-10 (12 mois)	mars-09 (12 mois)
Matières premières				
En-cours de production	462		462	213
Marchandises				
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	462	0	462	213

NOTE 6 : CREANCES CLIENTS & AUTRES CREANCES

	Valeurs Brutes	Dépréciation	mars-10 (12 mois)	mars-09 (12 mois)
Clients	1 126		1 126	270
Sous total	1 126	0	1 126	270
Créances fiscales	80		80	833
Créances sociales	630		630	319
Débiteurs divers	740		740	1 510
Sous total	1 450	0	1 450	2 662
TOTAL CREANCES	2 576	0	2 576	2 932

NOTE 7 : ECHEANCIER DES CREANCES NETTES

	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
Clients	1 126		1 126
Créances fiscales	80		80
Créances sociales	630		630
Débiteurs divers	740		740
TOTAL CREANCES	2 576	0	2 576
mars-09	2 932		2 932

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L' EXERCICE 2010

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'établit à 5 350 000 euros. Il est divisé en 5 350 000 actions de 1 euro chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

NOTE 9 : PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

PROVISIONS	Litiges	MEE BATLA RESSOURCES	Indem. Départ	Provisions réhabilitation	Autres charges	Autres risques	TOTAL
<i>mars-09</i>		183	72		41	89	385
dotations		104	29	31	3		167
Reprises					-19	-87	-106
Effets devises		67	25	3	7	17	119
mars-10	0	354	126	34	32	19	565

NOTE 10 : ECARTS D' ACQUISITION NEGATIFS

Néant.

NOTE 11 : DETTES FINANCIERES

	mars-10 (12 mois)	mars-09 (12 mois)
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Dettes financières diverses		30
Dettes relatives au crédit bail	1 045	1 071
Découvert bancaire	275	109
TOTAL	1 320	1 210

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L' EXERCICE 2010

NOTE 12 : ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit				0
Dettes financières diverses				1 045
Dettes relatives au crédit bail	338	707		275
Découvert bancaire	275			
TOTAL	613	707	0	1 320
mars-09	365	845		1 210

NOTE 13 : AUTRES DETTES EXIGIBLES

	mars-10 (12 mois)	mars-09 (12 mois)
Fournisseurs et comptes rattachés	448	364
Avances et acomptes reçus		
Sous total	448	364
Dettes sociales	232	408
Dettes fiscales	119	351
Dettes diverses	211	
Produits constatés d'avance		
Sous total	562	759
TOTAL	1 010	1 123

L'ensemble des autres dettes exigibles se situe à moins d'un an.

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT**NOTE 14 : CHIFFRE D' AFFAIRES & AUTRES PRODUITS D' EXPLOITATION**

La ventilation géographique du chiffre d'affaires par composantes est la suivante :

	mars-10 (12 mois)	mars-09 (12 mois)
Prestation de services		
- Afrique du Sud / Lesotho	5 008	6 660
- Reste du monde		
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5 008	6 660

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

	mars-10 (12 mois)	mars-09 (12 mois)
Prestations de service		
Production immobilisée	106	
Production stockée	249	-14
Reprises de provision et TC	114	3
Autres produits d'exploitation		15
TOTAL	469	4

NOTE 15 : RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se compose des éléments suivants à la clôture :

	mars-10 (12 mois)	mars-09 (12 mois)
Autres produits de participation		
Gains de change	110	1
Produits nets sur cession de VMP		
Autres produits financiers	285	321
Reprises sur prov. et amort. financiers		113
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	395	435
Dotation aux prov. & amort. financiers	1 409	
Intérêts et charges financiers	12	113
Pertes de change	51	65
Autres charges financières	132	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	1 604	178
RESULTAT FINANCIER	-1 209	257

NOTE 16 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose des éléments suivants à la clôture :

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L' EXERCICE 2010

	mars-10 (12 mois)	mars-09 (12 mois)
Produits exceptionnels sur op. de gestion		
Produits exceptionnels sur ex. antérieurs		
Produits de cession d'éléments d'actifs	304	
Autres produits exceptionnels		1
Profit sur cession filiale		35
Reprises de provisions exceptionnelles		
Transferts de charges exceptionnelles		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	304	36
Charges exceptionnelles sur op. de gestion		
Charges sur exercices antérieurs		
VNC des éléments d'actifs cédés	289	
autres charges exceptionnelles		
Dotations de provisions exceptionnelles		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	289	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	36

NOTE 17 : IMPOT SUR LES SOCIETES

	mars-10 (12 mois)	mars-09 (12 mois)
Impôt société	118	483
Impôts différés	-42	-136
TOTAL	76	347

	2010	2009
Résultat avant impôt	-3 756	-1 982
taux d'impôt retenu	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	-1 252	-661
Impact variation de taux sur impôt courant	-36	21
Différences temporaires	1 436	-95
Différences permanentes	20	-2
Mise en équivalence	35	52
Amortissements et reprises Ecart Acq°	846	496
Déficits ne donnant pas lieu à Impôt diff actif	276	371
Autres	-1 214	165
Charge effective d'impôt	76	347

NOTE 18 : IMPOTS DIFFERES

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L' EXERCICE 2010

IMPOTS DIFFERES	mars-10 (12 mois)	mars-09 (12 mois)
PASSIF		
Décalage temporaire (Alluvial)	839	
Total	839	0
ACTIF		
Perte de change latente (ENM)	209	1 309
Décalage temporaire (ENM)	-160	316
Deficit reportable (ENM)	1 384	
Retraitements (ENM)	62	
Total	1 495	1 625

Il est à noter que les déficits reportables de BTLA MINERALS SA n' ont pas été activés par prudence. En base, ces déficits s' élèvent à 1 486 K€ au 31 mars 2010.

NOTE 19 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D' ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Exercice clos au 31 mars 2010 : 307 K€
 Exercice clos au 31 mars 2009 : 279 K€

NOTE 20 : EFFECTIF MOYEN

L' effectif global ventilé par catégories socioprofessionnelles au 31 mars 2010 est présenté par entité juridique ci-dessous :

	TOTAL
Dirigeants	4
Cadres	5
Mise à disposition	
Employés	103
TOTAL	112

NOTE 21 : RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de - 0,72 euros est déterminé conformément à l' avis N° 27 de l' Ordre des Experts Comptables et correspond à la division du résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d' actions en circulation de la Société BATLA MINERALS SA soit 5 350 000 actions.

NOTE 22 : EVENEMENTS POST CLOTURE

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L' EXERCICE 2010

- Acquisition de l' immeuble de bureau Technopark en juin 2010 par Batla Properties pour 15 771 531 RANDS
- Investissement de 2,5 MRANDS en Avril 2010 chez Aranos Gas, correspondant à un projet d' exploitation de gaz.
- Un montant de 1 MRANDS a été effectué par Paddy' s Pad après le 31/03/2010 pour les besoins de l' exploitation minière d' uranium.

NOTE 23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Option d' achat de 25% de la société BONGANI MINERALS pour un montant de 7,5 MRANDS dont 4,8 MRANDS déjà versés (option valable jusqu' à 30 jours après l' obtention des droits miniers)
- Option d' achat de 26% de la société Gemology Export & Mining West (Pty) Ltd. Dépôt effectué pour un montant de 401 KRANDS sans transfert de titres
- Option d' achat de 26% supplémentaires de parts de la société PADDY' s PAD 1183 (Pty) Ltd. L' option de lever 25% précédente a été exercée pour 1 905 KRANDS au cours de l' exercice. L' option a été payée 689 KRANDS.
- Option d' achat de 25% de la société ASAPI pour un montant de 1 MRANDS (option valable jusqu' à 30 jours après l' obtention des droits miniers)